

**Ateliers Nippons**  
BULLETIN D'INSCRIPTION  
2024-2025



**L'apprenant/e**

- Nom et prénom :
- Date de naissance :
- Adresse :
- Ville et code postal :
- Commentaires / allergies à notifier :

**Représentant légal 1**

- Nom et prénom :
- Date de naissance :
- N° téléphone :
- Adresse email :
- Adresse :
- Ville et code postal :

**Représentant légal 2 (si applicable)**

- Nom et prénom :
- Date de naissance :
- N° téléphone :
- Adresse email :
- Adresse :
- Ville et code postal :

**Choix de l'horaire de la séance**

Choix du créneau d'atelier :

- Mercredi de 15h00 à 16h00
- Samedi de 10h30 à 11h30

Les groupes seront ouverts selon le nombre d'inscrits (5 minimum).

**Prix**

Le montant prévisionnel des ateliers est de 210 € correspondant à 25 séances d'1h.

Coût pédagogique (exonéré de TVA) :	210,00 €
Autres frais :	-
<b>TOTAL :</b>	<b>210,00 €</b>

Le/les représentants légaux de l'apprenant s'engagent à verser la somme ci-dessus selon les modalités de paiement suivantes (*cocher les cases correspondantes au mode de règlement choisi*) :

- Par **chèque** à l'ordre de CCI Finistère
- Par **prélèvement** : merci de nous remettre le mandat de prélèvement ci-joint rempli accompagné de votre RIB avec ce bulletin d'inscription.
- En **une fois** encaissé / prélevé le 15/10/2024,
- En **trois fois**, par chèque encaissé ou prélèvement aux dates suivantes :
  - 70,00 € le 15/10/2024,
  - 70,00 € le 15/11/2024,
  - 70,00 € le 15/12/2024.

## Validation de l'inscription

---

- J'ai pris connaissance des conditions générales ci-jointes et du présent bulletin d'inscription.

**Nom et prénom de l'apprenant** et du/des représentants légaux  
Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

**Fait à** ..... **Le**.....

## CONDITIONS GENERALES

### Article 1 : Objet des ateliers nippons

---

L'établissement de formation EMBA Business School organise des « Ateliers Nippons » ayant pour objectifs l'acquisition, l'entretien ou le perfectionnement des connaissances et compétences nipponnes (langue et culture).

### Article 2 : Organisation des ateliers nippons

---

Les ateliers nippons sont organisés pour un effectif de 5 à 15 apprenants.

- **Dates** : de septembre à mai ;
- **Durée** : 25h00 (25 séances d'une heure) ;
- **Lieu** : EMBA Business School – 1 Avenue de la Plage des Gueux - 29000 QUIMPER.

Les ateliers sont dispensés par des professeurs de langue japonaise de l'EMBA BS, natifs et/ou experts. Lors de chaque séance, un goûter composé d'eau ou de jus de fruit et d'un encas sucré est proposé.

### Article 3 : Dispositions financières

---

Toute inscription doit être accompagnée obligatoirement du règlement (chèque(s) ou mandat de prélèvement et RIB).

### Article 4 : Assurance

---

L'assurance responsabilité civile est obligatoire et à la charge de chaque apprenant/représentants légaux.

### Article 5 : Responsabilité

---

L'EMBA Business School ne saurait être tenue responsable des pertes, dommages ou préjudices subis par l'apprenant, quelles qu'en soient les causes. Les dommages causés par l'apprenant aux biens et aux personnes engagent la responsabilité de ce dernier ou de son/ses représentants légaux.

### Article 6 : Modification ou annulation des ateliers

---

L'EMBA Business School se réserve le droit :

- de modifier le lieu des ateliers, leur déroulement et de façon mineure leur contenu, ou de les reporter si les circonstances l'exigent ;
- de refuser toute inscription de la part d'un apprenant pour motif légitime et non discriminatoire ;
- d'exclure un apprenant qui contredit les buts poursuivis par l'EMBA Business School (l'exclusion se fait alors sans indemnité ni remboursement, même partiel).

En cas d'annulation ou cessation anticipée des ateliers du fait de l'EMBA Business School par suite de force majeure dûment reconnue, le présent bulletin d'inscription sera réputé nul. Seules sont dues les séances effectivement dispensées.

En cas d'arrêt des ateliers par l'apprenant (quels que soient les motifs à l'origine de cette absence, à l'exception du cas de force majeure dûment reconnu), les modalités suivantes sont applicables :

- En cas d'annulation une fois la deuxième séance commencée, toute annulation, abandon ou interruption entraîne la facturation du prix total des ateliers, déduction faite le cas échéant des sommes déjà perçues et/ou payées.

### **Article 7 : Protection des données**

---

L'EMBA Business School s'engage à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel, notamment le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, venue modifier la loi Informatique et Liberté du 06 janvier 1978.

### **Article 8 : Litiges**

---

Tout litige qui ne pourrait être réglé à l'amiable sera de la compétence du tribunal du ressort du siège de la CCI Finistère.



